

«J'ai l'impression d'être une sorcière»

ROMONT • *Fanny Lüdi a décidé de se convertir au protestantisme pour des raisons familiales. Elle a reçu une circulaire type élaborée par le diocèse, dont le ton et le contenu l'ont profondément choquée.*

CHRISTOPHE SUGNAUX

Fanny Lüdi n'en revient toujours pas du courrier que lui a adressé le mois dernier la paroisse catholique de Romont. Et plus particulièrement de la circulaire type qui accompagnait ledit courrier, intitulée «Les conséquences d'une sortie de l'Eglise». «La lecture de ce document m'a profondément choquée. J'ai l'impression d'être traitée comme une sorcière par l'Eglise catholique», réagit l'intéressée.

Reprenons les choses dès le début. En janvier, Fanny Lüdi décide de se convertir au protestantisme pour des raisons familiales. «Mon mari est protestant et nous avons décidé que notre fils serait aussi baptisé protestant. Afin que toute la famille soit logée à la même enseigne, j'ai estimé qu'il était plus simple que je rejoigne l'Eglise protestante. Et j'ai donc entrepris les démarches nécessaires», explique la Romontoise. Le Conseil de paroisse a pris acte de cette décision et de ses motivations dans des termes tout à fait usuels. Fanny Lüdi en convient. Ce qu'elle a peu goûté en revanche, c'est le ton et le contenu de la circulaire jointe en annexe.

«C'est de l'intimidation»

Très brièvement résumée, cette dernière parle de rupture avec la communauté ecclésiale, puis rappelle les trois actes reconnus par le droit canonique entraînant une sortie d'Eglise. A savoir l'hérésie, l'apostasie et le schisme. Après quoi le texte s'intéresse aux conséquences d'une sortie. Et évoque notamment le «renoncement aux sacrements» ainsi qu'à «toutes funérailles religieuses». Un dernier argument imprimé en gras à deux

n'oublie pas en revanche de lui rappeler que sa décision n'est pas irrévocable et qu'elle peut en tout temps faire marche arrière.

Voulu par la procédure

qu'il occupe ce poste, précise-t-il, ce document a toujours été envoyé à des gens qui tournent le dos à la religion et n'a donc jamais posé de problème.

«Ce cas de figure d'une personne qui change de religion est une première

présente à Romont – ne vaudrait-il toutefois pas la peine d'élaborer un document moins «stigmatisant» à l'égard de personnes comme Fanny Lüdi, qui changent certes de «crèmerie» mais qui restent foncièrement croyantes?

«adaptent par le dialogue le formulaire diocésain à ce que les gens vivent, afin de ne pas les heurter».

Questionné sur le fait de parler de «renoncement à toutes funérailles religieuses» sans y associer l'adjectif «catholique», Nicolas Betticher parle



Une circulaire élaborée par le diocèse est remise aux personnes qui décident de quitter l'église catholique. Elle a choqué Fanny Lüdi. KEYSTONE-A